

**SYNDICAT DES EAUX
DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN
232 rue du Stade
38890 MONTCARRA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin,

LE COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Siège, sous la présidence de M. Patrick FERRARIS.

Date de convocation du Comité : 06 juin 2023

PRESENTS : MM. CARRAS, COTTAZ, DROGOZ, FERRARIS, GARCIA, CONSTANTIN, Mme MOREL, MM. ODET, TOUSSENEL, VUAILLAT, CHAVANON, COURBOU, Mme GAUDET, MM. GRILLET, MONIN, Mme STIVAL.

EXCUSES : Mme GAGET, MM. GIRAUD, BALLY, BARRET, DAMBONVILLE, EMERAUD, GRANGER, DURAND, Mme HARTMANN, M. BLANDIN, Mme FRACHON, M. LELONG, Mme TISSERAND.

Secrétaire de séance : Bernard ODET

*Pouvoirs de M. EMERAUD à M. CARRAS, Mme HARTMANN à M. CHAVANON, M. BLANDIN à M. FERRARIS, Mme FRACHON à M. COURBOU.

Nombre de Délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants pour ce sujet : 20*

Pour : 20*

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET :

PROGRAMME MODIFIE DES TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2023

Le programme d'investissement pluriannuel des travaux d'assainissement avait été approuvé lors du Comité Syndical du 10 mars 2023.

Au vu des crédits alloués au compte 2315 lors du vote du budget primitif et des différentes décisions modificatives portant le compte 2315 à 338 730 € (or restes à réaliser), il y a lieu de modifier le programme de travaux pluriannuel d'investissement suivant le tableau ci-après :

ASSAINISSEMENT

Communes	Opérations	2023			2024			2025			2026		
		MO	Travaux	total dépenses	MO	Travaux	total dépenses	MO	Travaux	total dépenses	MO	Travaux	total dépenses
CATELAN	Canal venturi blanchisserie												
CATELAN	Canal venturi 3 lacs		30 000	30 000									
CATELAN	Mise en conformité vanne PR et clapets(fumeterr, sicard, varézieu, vieux sablonière, blanchisserie)				17 000	183 000	200 000						
CATELAN	Sécurisation de la chaîne de transfert du Catelan Solution 1 mise séparatif Vénérieu				150 000	1 050 000	1 200 000						
CATELAN	Mise aux normes des PR Vénérieu				2 000	18 000	20 000						
CATELAN	MAJ télégestion												
CATELAN	Curage + épannage lagune Montcarra + st chef + rochetoirin	10 000	140 000	150 000									
CATELAN	Mise en séparatif divers							55 000	545 000	600 000	55 000	545 000	600 000
DOLOMIEU	Dolomieu mise en séparatif champ de mars /Octroi/Peillet												
DOLOMIEU	Dolomieu mise en séparatif rue elie cartan				30 000	290 000	320 000						
DOLOMIEU	séparatif amont de la rue du navan							5 000	52 000	57 000			
DOLOMIEU	Séparatif rue des forges							40 000	410 000	450 000			
DOLOMIEU	Augmentation PR rabatatboeuf				4 000	31 000	35 000						
DOLOMIEU	Réhabilitation PR Morthelaize mise aux normes des vannes				3 500	26 500	30 000						
SERMERIEU	Curage + épannage lagune sermerieu				5 000	35 000	40 000						
MONTCARRA	réhab lagunage												
ROCHETOIRIN	Chemisage rochetoirin (Bourg et Vernavent)	5 000	30 000	35 000									
ROCHETOIRIN	Racordement lagune de rochetoirin à EPUR VALLON												
ROCHETOIRIN	Mise en conformité vanne PR et clapets(reculfort, eglantier, école)				15 000	100 000	115 000						
SALAGNON	Salagnon mise en séparatif rappillard / Joannan / début rue du village				-								
SERMERIEU	Sermérieu mise en séparatif village				-								
SERMERIEU	Mise en séparatif rue pierre Montin				5 000	55 000	60 000						
SERMERIEU	Augmentation PR Olouise / Salagnon centre aéré				17 000	183 000	200 000						
ST CHEF	Extension la michalière				7 000	73 000	80 000						
ST CHEF	Racordement hameau de chamont La Goutelle												
ST CHEF	Bassin de stockage st chef												
ST CHEF	Mise en séparatif vie de la chaîne							18 000	182 000	200 000			
ST CHEF	Mise en séparatif bourg de st Chef							55 000	545 000	600 000	55 000	545 000	600 000
ST CHEF	chemisage rd										14 000	136 000	150 000
ST CHEF	Suppression des rejets direct à st chef dans dallo LE BOURG				5 000	145 000	150 000						
ST MARCEL	Réhabilitation chevalière, alexandre, vernay												
St HILAIRE	Mise en séparatif le plaisant				45 000	529 000	574 000						
St HILAIRE	Solution pour traitement du hameau de la Gare							45 000	455 000	500 000			
VIGNIEU	Vignieu mise en séparatif allée des violettes				5 000	78 000	83 000						
VIGNIEU	mise en conformité système de traitement des eaux usées du Rual							45 000	455 000	500 000			
THUILLIN	Aménagement et autosurveillance sur les PR					26 000	26 000						
THUILLIN	supprimé rejet direct centre bourg								10 000	10 000			
VENERIEU	réhabilitaion collecteur aval chanas												
DIVERS	Renouvellements divers	6 186	117 544	123 730									
	TOTAL	21 186	317 544	338 730	310 500	2 822 500	3 133 000	263 000	2 654 000	2 917 000	124 000	1 226 000	1 350 000

Le Comité Syndical, après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le Programme de travaux Assainissement 2023 ainsi modifié, ainsi que le plan de financement,
- **de réaliser** ces opérations d'assainissement collectif (études et travaux) selon les principes de la Charte Nationale des Réseaux d'Assainissement,
- **de mentionner** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que les opérations seront réalisées sous Charte Qualité Nationale des Réseaux d'Assainissement,
- **de solliciter** l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département pour la réalisation de ces opérations,
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, relatives à ce sujet, notamment les pièces contractuelles et les demandes de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président,

Patrick FERRARIS

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE
 ET DES COLLINES DU CATELAN
 232, Rue du Stade
 38890 MONTCARRA

Acte rendu exécutoire par :

- TéléTransmission en Préfecture

Le : 23/06/2023

- Publication le : 23/06/2023

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

- ✓ Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, notamment les Articles R.421-1 et R.421-5, le Tribunal Administratif de GRENOBLE peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :
 - date de la transmission en Sous-Préfecture de LA TOUR DU PIN (Isère), (télétransmission en Préfecture)
 - date de la publication (affichage ou notification).
- ✓ Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'Autorité Territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir :
 - à compter de la date de notification de la réponse de l'Autorité Territoriale,
 - deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse de l'Autorité Territoriale pendant ce délai.